

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2017

Présents : voir liste d'émargement jointe

Christèle Pyllioen, Danielle Savin, Geneviève Vignerresse Secrétaires

Le Maire ouvre la séance et fait appel pour nommer une secrétaire de séance. Paulette Emorine se propose et est retenue. Il fait l'appel des conseillers, 26 présents, 5 pouvoirs, 2 excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : « autorisation d'engagement de dépenses avant vote du budget », accepté à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 janvier 2017

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Délibération pour délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire

Le Maire rappelle l'article L2122-22 du CGCT donnant la possibilité au conseil de déléguer des pouvoirs au Maire pour faciliter la gestion courante des affaires de la commune. Il propose de retenir les items énoncés de cet article.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés, à l'unanimité, retiennent la proposition de délégations de pouvoirs faite par le Maire

3. Délibération pour nomination des membres de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)

Le Maire rappelle l'objectif de la CLECT et son fonctionnement.

Il propose de nommer Denise Delhomme Titulaire (actuellement Vice Présidente de la CLECT) et Paulette Emorine, suppléante

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés, à l'unanimité, nomment Denise Delhomme et Paulette Emorine respectivement Titulaire et Suppléante.

4. Délibération pour signature du contrat d'assurances de la commune

Le Maire passe la parole à Paulette Emorine qui présente la démarche engagée.

Une proposition de devis a été recherchée auprès de 3 groupes d'assurances (Allianz, Groupama, SMACL) pour la couverture des risques RC, protection juridique, protection fonctionnelle, dommage aux biens, véhicules à moteur et auto-collaborateurs.

Il est proposé de retenir le moins-disant à savoir la SMACL pour un montant annuel de 5 208,80 € et de signer un contrat pour l'année 2017. Ce montant est à rapprocher de celui cumulé des assurances des 4 communes qui s'élevait, en 2016, à 9 797 €, soit une économie de près de 47 %.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés, à l'unanimité, donnent pouvoir au Maire pour signer le contrat d'assurances tel que proposé par la SMACL.

5. Délibération pour acquisition d'un logiciel de gestion

Le Maire passe la parole à Paulette Emorine qui rappelle les délibérations de principe prises, en 2016, dans chacune de nos communes déléguées. En effet, la création de la nouvelle commune nécessitait l'évolution du logiciel de gestion. Aussi une consultation a-t-elle été lancée auprès de 3 fournisseurs (Cosoluce, Magnus, JVS Village).

Il est proposé de retenir Cosoluce, le moins disant, pour un coût d'investissement de 2 080 € HT et un coût annuel d'abonnement de 2 432 € HT, dont 64 % sont à imputer en investissement, soit une économie annuelle de plus de 30 %.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés, à l'unanimité, donnent pouvoir au Maire pour signer l'acquisition dudit logiciel auprès de COSOLUCE.

6. Délibération pour autorisation pour demande de subventions

Le Maire demande qu'une autorisation lui soit accordée pour déposer les demandes de subventions tant auprès de l'Etat (DETR), qu'auprès des parlementaires (réserve parlementaire) ou du Conseil départemental.

En effet, les dossiers sont parfois à déposer dans des délais extrêmement courts. Une telle autorisation permettrait de ne pas convoquer en urgence un conseil municipal en sachant que tout dossier aura préalablement été discuté en commission et rapporté au conseil.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés, à l'unanimité, autorisent le Maire à déposer les demandes de subventions dont s'agit.

7. Délibération pour modification du périmètre d'intervention du SPANC et adhésion de nouvelles communes

Le Maire rappelle l'extension de la communauté de communes du clunisois au 1^{er} janvier 2017.

Les communes de Taizé, Chissey-les-Mâcon, Bonnay, Sigy-le-Chatel, Cortevaix ont demandé à intégrer le SPANC. A priori, ces communes ont déjà partiellement engagé la vérification des assainissements non collectifs en place.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés, à la majorité (2 abstentions), sont favorables à la modification du périmètre du SPANC et à l'adhésion des communes citées.

8. Délibération pour mode de paiement du SDIS71

Le Maire rappelle la participation obligatoire des communes au SDIS. Pour notre commune, elle s'élève au montant cumulé des 4 communes déléguées, à savoir 19 800 €.

Compte-tenu du montant et de la possibilité d'un paiement en plusieurs fois, sans frais, le Maire propose de régler ladite participation en 4 fois.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés, à l'unanimité, optent pour le paiement trimestriel de la participation au SDIS.

9. Délibération pour adhésion à l'Agence Technique Départementale

Le Maire rappelle l'objet de l'Agence technique départementale, association soutenue par le Conseil départemental, qui vient en soutien aux communes dans leurs différents projets (bâtiments, aménagements, etc.).

Le montant de l'adhésion est de 1 €/habitant pour l'étude des projets jusqu'au lancement du marché (adhésion de base) et de 1,50 €/hab. supplémentaires au-delà. En cas de besoin, l'adhésion supplémentaire peut se faire à tout moment.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés, à l'unanimité, votent l'adhésion de base à l'ATD

10. Délibération autorisant signature de la convention d'urbanisme

Le Maire rappelle que depuis, juillet 2014, la Direction Départementale des Territoires n'instruit plus les dossiers d'urbanisme de toute commune disposant d'un PLU, ce qui est le cas de la commune déléguée de La Vineuse. Une convention d'urbanisme a alors été signée avec la Communauté de communes du Clunisois qui offre ce service.

La Vineuse-sur-Frégande disposant d'un PLU, une nouvelle convention doit être signée avec la Communauté de communes du Clunisois pour instruction des documents

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés, à l'unanimité, donnent pouvoir au Maire pour signer ladite convention.

11. Délibération pour stagiérisation secrétaire de mairie

Le Maire passe la parole à Denise Delhomme qui expose la situation de Christèle Pyllioen, secrétaire de mairie engagée sous contrat à durée déterminée, jusqu'au 31 janvier 2017, par la commune déléguée de Donzy-le-National.

Compte-tenu de ses compétences et du départ à la retraite de Danielle Savin, il est proposé de la stagiériser à compter du 1^{er} février 2017 en tant qu'agent administratif 1^{ère} classe IB 343 (identique à sa classification à la commune de Saily) pour un temps partiel de 10 h/semaine.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés, à l'unanimité, donnent pouvoir au Maire pour embaucher Christèle Pyllioen aux conditions précitées.

12. Délibération pour poursuite couverture risques statutaires

Le Maire rappelle les contrats couverture décès, invalidité, incapacité souscrites auprès du CNP/MNT pour le personnel de Donzy et La Vineuse, et CIGAC pour le personnel de Massy et Vitry. Ces contrats à échéance au 31 décembre prochain sont à renouveler.

Le Centre départemental de gestion propose qu'un mandat lui soit adressé pour bénéficier du résultat de l'appel d'offres à négocier au titre des communes intéressées.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés, à l'unanimité, optent pour la poursuite des contrats jusqu'au 31 décembre 2017 d'une part et pour donner mandat au CDG 71 au titre du marché pour risques statutaires à négocier d'autre part.

13. Délibération pour signature de la convention d'assistance technique pour assainissement

Le Maire donne la parole à Paulette Émorine qui présente la convention d'assistance technique pour l'assainissement collectif signée depuis 2007 avec le Conseil départemental.

Cette convention a pour objectif d'assister la commune en cas de difficultés sur la station d'épuration, mais aussi d'opérer les contrôles périodiques obligatoires de l'eau (entrée et sortie) et de contrôler le bon fonctionnement de l'ouvrage. Le coût de ce service est de 240 €/an.

L'assainissement collectif a pu être réalisé à Vitry tout d'abord parce que la configuration du bourg (un seul versant), un nombre suffisant de raccordements, une volonté du conseil municipal de l'époque et aussi des subventions importantes qui n'existent plus aujourd'hui, facilitaient la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés, à l'unanimité, donnent pouvoir au Maire pour signer ladite convention.

14. Délibération pour nomination des membres de la Commission communale des Impôts directs (CCID)

Le Maire fait lecture de la liste des 12 personnes titulaires et 12 personnes suppléantes proposées pour participer à la CCID. Cette liste a été établie à partir de celles en vigueur précédemment dans les communes déléguées.

Le choix définitif des 6 titulaires et 6 suppléants revient au Directeur des Services fiscaux auquel est transmise cette liste.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés, à l'unanimité, donnent leur accord pour transmission de la liste énoncée.

15. Délibération pour travaux de rénovation thermique de la salle communale de Massy

Le Maire donne la parole à Jean-Pierre Desgeorges pour présenter les devis recueillis pour les travaux de plâtrerie/peinture, menuiserie et électricité.

Il est proposé de retenir les entreprises les mieux disantes, à savoir :

- | | |
|---------------------------------------|----------------|
| - Plâtrerie peinture Entreprise Auloy | 10 139,91 € HT |
| - Menuiserie Entreprise Marmonnier | 1 910,00 € HT |
| - Electricité Entreprise Barrot | 2 078,00 € HT |

Il est rappelé que pour ces travaux des subventions ont été notifiées à hauteur de 70 % (DETR, Conseil départemental et Réserve parlementaire)

Cette salle est notamment occupée par les assistantes maternelles qui se réunissent deux fois par mois (voir convention RAMEPIC ci-dessous).

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés, à l'unanimité, donnent leur accord pour acceptation des devis des entreprises sus-mentionnées.

16. Délibération pour travaux abris-bus à La Vineuse

Le Maire présente les travaux restant à finaliser autour de l'abri-bus à Sandon, La Vineuse

Il s'agit de l'achat de panneaux règlementaires, de peinture, création d'un passage piétons et barrières.

Il est proposé de retenir l'entreprise Signal 71 pour :

- Panneaux 720 € HT
- Peinture et passage piéton 420 € HT

Pour les barrières en bois ou métal, il est proposé de repousser la décision après vérification des obligations légales en la matière.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés, à l'unanimité, donnent leur accord pour acceptation des devis de l'entreprise SIGNAL 71 pour les panneaux et peinture.

17. Délibération pour désignation d'un agent recenseur et de sa rémunération

Le Maire donne la parole à Denise Delhomme qui rappelle la délibération prise, en 2016, par la commune déléguée de Donzy pour nommer Frédéric Moissenet, agent recenseur et pour le rémunérer à hauteur de 474 € charges patronales comprises

A la demande de la Trésorerie, il s'agit de reprendre la même délibération.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés, à l'unanimité, donnent leur accord pour nommer Frédéric Moissenet, agent recenseur et le rémunérer à hauteur prévu par délibération de la commune déléguée de Donzy.

18. Délibération pour remplacement d'un chauffe-eau dans logement « La Poste » à Donzy

Le Maire donne la parole à Denise Delhomme qui rapporte que le chauffe-eau du logement « La Poste » doit être remplacé, parce que percé, par un chauffe-eau de 200 litres d'une valeur d'environ 600 €. Le remplacement doit être fait au plus tôt et en tout cas avant le retour de la locataire prévu en mars prochain.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés, à l'unanimité, donnent leur accord pour remplacement du chauffe-eau dans le logement « La Poste » à Donzy.

19. Délibération pour mise à disposition au RAMEPIC de la salle communale à Massy

Le Maire donne la parole à Jean-Pierre Desgeorges qui rapporte la mise à disposition de la salle communale, deux fois par mois et depuis de nombreuses années, au RAMEPIC (Relais Assistants Maternels Enfants Parents Intercommunal du Clunisois) pour temps collectifs d'échanges professionnels/familles/enfants animés par les services de la Communauté de Communes du Clunisois.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés, à l'unanimité, donnent leur accord pour signature de la convention de mise à disposition.

20. Délibération pour adhésion à « Cultivons nos campagnes » pour la lutte contre les ragondins

Le Maire présente la proposition de l'association « Cultivons nos campagnes » pour lutter contre la prolifération des ragondins sur le territoire de notre commune. Pour ce faire, cette association propose une adhésion à hauteur de 20 €/an et un coût de 2 €/ragondin tué.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés, à l'unanimité, adoptent cette proposition et nomment Christian Lafarge référent de cette action.

21. Délibération pour engagement de dépenses avant vote du budget

Pour assurer la gestion courante de la commune, le Maire demande autorisation pour engagement de dépenses avant vote du budget, le montant maximum étant de 20 % des dépenses engagées en 2016. Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés, à l'unanimité, donnent pouvoir au Maire pour engagement de dépenses.

22. Informations diverses

1. Les commissions se réuniront comme suit :

- Patrimoine bâti 1.02 - 20 h 30 Donzy
- Espaces, environnement 6.02 - 20 h 30 La Vineuse
- Voirie 8.02 - 20 h 30 Massy
- Finances 15.02 - 20 h 30 Vitry
- Forêts 22.02 - 20 h 30 Donzy
- Affaires sociales 9.03 - 20 h 30 Vitry

Les CCAS ayant été dissous, il sera fait un point dans la Commission Affaires sociales du devenir de la commission sociale, tous les membres élus des ex-CCAS seront invités à la commission Affaires sociales.

2. Changement d'une pièce de la chaudière du logement de Massy : 127,60 €

3. La Vineuse-sur-Frégande doit être écrit avec des tirets avant et après « sur », et « sur doit être écrit en minuscule (question de règles grammaticales relayée par AMF)
mairie.lavineuse.fregande@orange.fr : mail de la commune

4. La commune déléguée de Vitry était adhérente au SMAG. La commune de La Vineuse-sur-Frégande peut adhérer moyennant un coût de plus de 3 000 € alors que l'adhésion de Vitry en 2016 s'élevait à 433 € et que la compétence GEMAPI (eaux) est transférée de droit à la CCC à compter du 1^{er} janvier 2018.

Un courrier sera adressé au SMAG pour informer que notre adhésion pourra se poursuivre en 2017 à condition que son montant reste celui préalablement versé par Vitry.

5. Marceau Biol a donné sa démission de « garant affouages »

Pour les règles d'attribution, il serait bien de s'inspirer de celles de Donzy qui sont maintenant bien rôdées

23. Questions diverses

. Voiture en stationnement ininterrompu depuis au moins 5 semaines à La Vineuse, à signaler.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 00.

Le Maire,
François Bonnetain